

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE  
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
COMITE DIRECTEUR DU 16 OCTOBRE 2018

*Membres en exercice : 27*

*Membres présents : 20*

*Membres absents excusés : 5*

*Membres ayant donné procuration : 5*

*Membres absents : 2*

***Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et délégué de la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau, Président du Syndicat :***

Mmes, Carine OBERLE, Christine ESTEVES, Béatrice LORENTZ, Michèle FONTANES.  
MM. Gilbert HUTTLER, Claude KAMMERER, Patrice DIETLER, Marcel STENGEL, Dominique DUPIN, Médéric HAEMMERLIN, Michel EICHHOLTZER, Claude SCHMITT, Rémy HARRER, Pascal HERRMANN, Richard MULLER, Helmut STEGNER, Jacqui HOFF, Bernard LUTZ, Georges ROBITZER, délégués.

***Assistaient en outre à la séance :***

Mme Clotilde ARNAUD, Directrice Générale des Services,  
Mme Chloé VETTER SCHMIEDEN, chargée de communication SMICTOM.

***Etaient absents excusés :***

M. Daniel BASTIAN, ayant donné procuration à M. STEGNER,  
M. Aimé DANGELSER, ayant donné procuration à Mme OBERLE,  
Mme Najoua M'HEDHBI, ayant donné procuration à Mme ESTEVES,  
M. Patrick DHAINAUT, ayant donné procuration à M. KAMMERER,  
M. Gilbert KOHL, ayant donné procuration à M. HERRMANN,

***Etaient absents :***

M. Jean Michel LOUCHE,  
M. Claude REIMANN,

Le Président salue l'ensemble des membres présents pour cette réunion.

Il constate que le quorum est atteint pour permettre au Comité Directeur de siéger valablement.

Il nomme comme secrétaire de séance : Mme ESTEVES

Puis il passe à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/06/2018**

---

Le Comité Directeur approuve le procès-verbal de la séance 12/06/2018.

## **2. Rapport annuel 2017**

---

Le Président passe la parole à Mme ARNAUD qui présente le rapport annuel 2017.

Il informe que les tonnages collectés sont globalement stables et rappelle les principales réalisations de 2017.

### **Décision du Comité directeur**

Le Comité directeur, à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2017.

## **3. Phase expérimentale de collecte des biodéchets**

---

M. CREMMEL expose les premiers résultats de la collecte séparée des biodéchets en points d'apports volontaires (PAV).

Les quantités collectées sont de 8 à 11 tonnes par semaine, depuis le début de l'opération, et semblent se stabiliser à ce niveau.

Certains PAV sont trop pleins. Il avait été prévu de doubler les PAV sur ces points. Le Président propose cependant d'attendre la fin de l'étude, prévue en mars qui apportera des propositions plus précises sur la suite de la collecte.

En attendant, certains PAV peu utilisés pourraient être déplacés, ou si nécessaire un bac simple de 140 l pourrait être installé à côté du PAV.

Le niveau de refus de tri est jugé faible et tout à fait acceptable par Agrivalor.

En parallèle, la sensibilisation et l'enquête sur le compostage en porte-à-porte se poursuivent dans les 9 communes concernées. Ces données seront analysées par le bureau d'étude qui doit nous aider à conclure sur la complémentarité entre compostage domestique et collecte séparée des biodéchets.

M. DUPIN estime que déplacer des PAV qui sont peu remplis n'est pas une bonne solution car le succès dépend de la proximité en particulier pour les personnes âgées.

L'assemblée s'accorde sur le fait de doubler les points qui débordent régulièrement par un bac, avec une bonne signalétique, en attendant la fin de l'étude.

### **3a. Achat et revente de sacs compostables**

M. CREMMEL soumet au Comité Directeur l'achat de sacs compostables pour faciliter le geste de tri aux usagers qui déposent leurs biodéchets dans les PAV.

Il passe la parole à Chloé VETTER qui explique l'intérêt de tester l'usage de sacs en papier Kraft. Cependant les premiers devis obtenus ne répondent pas complètement au cahier des charges, les sacs n'étant finalement pas compatibles avec la taille des seaux.

L'ordre de grandeur des coûts est de 15 000 € TTC pour l'achat de 5 460 paquets de 50 sacs de 8 litres en papier kraft.

Ces sacs seraient revendus aux usagers dans les déchèteries fixes à raison d'un paquet de 50 sacs à la fois. La vente sera enregistrée par les gardiens sur les terminaux des déchèteries (PAD) et reportée sur la facture semestrielle. Le prix de vente serait fixé à 4 € par paquet de 50 sacs pour prendre en compte les frais de gestion.

Lorsque le Smictom disposera d'une régie de recettes, ces sacs pourront également être vendus au siège.

M. HAEMMERLIN souhaite que le Smictom consulte des façonniers afin de demander d'autres devis, les montants étant relativement importants. Il conviendra de définir notre cahier des charges avec précision.

Il propose que pour un budget de l'ordre de celui évoqué ci-dessus, la décision puisse être prise après consultation par mail de l'ensemble des membres du comité directeur, afin de ne pas la repousser jusqu'à la prochaine séance. L'assemblée donne son accord.

### **3b. Marché de caractérisation des OMR**

Une consultation a été réalisée pour la réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles sur le Smictom en novembre 2018.

Les objectifs de la caractérisation sont notamment de :

- Suivre la quantité et la nature des biodéchets restant dans les ordures ménagères suite à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets, par comparaison avec les résultats de la caractérisation réalisée en 2014.
- Comparer la quantité de biodéchets restant dans les OMR selon 4 types de secteurs :
  - Secteur où les biodéchets sont collectés en PAV depuis 2013, dont Saverne
  - Secteur où les biodéchets sont collectés en PAV depuis 2018 seulement, comme Ingwiller
  - Secteur sans PAV biodéchets et où le Smictom renforce la sensibilisation et l'accompagnement au compostage domestique en 2018 (Obermodern etc)
  - Un territoire « témoin » sur lequel le Smictom n'a mis en place aucun nouveau dispositif par rapport à la gestion des biodéchets en 2018.
- Déterminer l'évolution de la composition du gisement des OMR afin d'évaluer l'impact des actions de prévention réalisées et d'orienter les actions futures du Smictom, notamment la part pouvant :
  - faire l'objet d'actions de prévention ou de valorisation (déchets potentiellement non produits évitables ou détournables, réutilisables, recyclables, etc.),
  - être traitée dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie du producteur).

Après l'étude technique et financière des 3 offres, le Président propose de retenir celle du bureau d'études AUSTRAL, mieux-disante, pour un montant forfaitaire de 7 775 € HT.

M. HAEMMERLIN demande quelle est la méthode utilisée. Il lui est répondu que la méthode

« CARADEME » sera respectée, étant donné que l'ADEME s'est engagée à soutenir cette étude à hauteur de 70%.

#### **Le Comité Directeur**

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

De confier la caractérisation des OMR telle que définie ci-dessus au bureau d'études Austral pour un montant forfaitaire de 7 775 € HT.

### **4. Aire de dépôt de déchets verts de Dettwiller**

---

M. KAMMERER, Vice-président, informe les délégués de la reprise des travaux de mise aux normes de l'aire de dépôt de déchets verts à Dettwiller.

Il s'est avéré en mai que le regard auquel l'écoulement des eaux pluviales devait se raccorder était partiellement noyé et qu'il fallait donc raccorder notre réseau à un niveau plus haut que celui initialement prévu.

La solution technique retenue au final et répondant aux normes de rétention des eaux pluviales en vigueur a conduit à la signature d'un avenant au marché initial de GCM, d'un montant de 21 002,25 € HT.

Une déchèterie mobile verte a été mise en place par éco.Déchets le samedi 29/09/18 à l'emplacement habituel de la déchèterie mobile de Dettwiller. Une seconde est prévue le samedi 27/10/18 de 10h à 17h.

#### **Le Comité Directeur**

Prend acte de ces informations.

### **5. Actualités du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage**

---

Mme Chloé VETTER, chargée de mission Zéro Déchet, présente les actualités du projet TZDZG.

- Le réseau « Zéro déchet » a été lancé le 6 octobre, afin de coordonner et rendre plus visibles les actions des différents acteurs du territoire dans ce domaine.
- Les formations au compostage se poursuivent, la prochaine aura lieu le samedi 20/10 le matin, animée par Corinne BLOCH des Ateliers de la Terre.
- Les éco-jardiniers se réuniront le samedi 20/10 chez M. André DREGER pour mutualiser leurs connaissances et dynamiser leurs actions, ainsi que pour un cours de taille.
- Le Smictom invite les associations locales à une réunion d'information de la plateforme « Eco manifestations Alsace », le jeudi 25 octobre à 18h30 à Neuwiller les Saverne salle Bosco, en présence d'une des organisatrices du Trail du Kochersberg, Anne-Claire Pernet, qui présentera la démarche mise en place dans le cadre de cette course.
- Le travail avec les commerçants pour développer la vente en vrac en vue de réduire les déchets d'emballage se poursuit. Le slogan « Le vrac ça m'emballe » a été retenu. Le prochain comité de pilotage aura lieu le lundi 12 novembre à 19h à la Mairie de Bouxwiller. L'autocollant conçu pour l'opération sera présenté à cette occasion. Nous envisageons de convier les DNA à cette réunion.
- Nous organisons une réunion d'information sur les formations grand public proposées par le Smictom (relais zéro déchet et éco-jardiniers) le jeudi 6 décembre à 20h à la Maison de l'emploi et de la formation de Saverne.

Un mail reprenant les dates de l'ensemble de ces manifestations sera transmis à tous les délégués.

M. HUTTLER expose que nous sommes dans la dernière année du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Il souhaite que les relais mobilisés puissent avoir un impact également sur la qualité du tri qui est un problème pour le Smictom actuellement. Il rappelle que le Projet Zéro Déchet se termine en juin et qu'il faudra s'interroger à temps sur la suite à donner.

## **6. Convention dépôts sauvages**

---

Le Comité Directeur a décidé en séance du 24/10/2017, de réduire de 15% la redevance incitative 2018 des communes impactées par les dépôts sauvages et s'engageant, par la signature d'une convention avec le Smictom, à lutter contre ceux-ci.

M. CREMMEL interroge l'assemblée sur les critères à retenir pour définir les communes réellement impactées par les dépôts sauvages.

Il présente les différents scénarios étudiés.

Une alternative serait d'aider les communes par exemple par une aide de 40% sur la part variable uniquement, celle-ci étant en théorie plus impactée par les dépôts sauvages. Ce calcul implique cependant que le taux d'aide n'est pas le même pour toutes les communes.

Mmes FONTANES et LORENTZ proposent de privilégier une facture par la commune qui d'après elles ont plus d'effet que les dépôts de plainte. Une plainte pourrait être déposée dans un second temps si l'usager identifié ne paye pas la facture.

M. ROBITZER signale le cas des dépôts non identifiables autour des conteneurs (bouteilles en particulier), dont KNOERSHEIM fait souvent l'objet.

La convention initiale comprend une obligation pour la commune de limiter l'accès aux chemins ruraux sujets à dépôts sauvages. Cela étant parfois impossible à mettre en œuvre, cette ligne est retirée de la convention.

### **Le Comité Directeur**

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

avec (procurations incluses) 8 voix pour une réduction de 15% sur l'ensemble de la RI et 17 voix pour une réduction de 40% sur la part variable,

de réduire de 40% la part variable de la Redevance OM des communes signataires de la convention et confrontées à des dépôts sauvages, qu'elles recenseront pour en informer le Smictom.

Le dossier complet sera transmis par mail à l'ensemble des communes avant la fin du mois.

## **7. Remboursement des frais d'assurance pour déplacements professionnels**

---

Le Smictom dispose à l'heure actuelle d'un véhicule professionnel 2 places. Les ambassadrices du tri doivent cependant régulièrement utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements sur le terrain, et doivent prendre une extension de garantie pour trajets professionnels auprès de leur assureur.

Dans certains cas, la prise en charge des trajets professionnels dans le contrat entraîne une augmentation de cotisation d'assurance.

M. CREMMEL propose de prendre en charge le surcoût occasionné pour les personnes concernées. Le budget dans l'état actuel des choses serait d'environ 200 €/ an (3 surprimes de l'ordre de 60 € / an).

L'utilisation du véhicule ne concerne pas les seuls déplacements domicile-travail.

### **Le Comité Directeur**

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

de prendre en charge le surcoût de cotisation d'assurance automobile occasionné par les déplacements professionnels pour les agents concernés.

## **8. RIFSEEP**

---

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## **9. Réunions des commissions**

---

Le Président rappelle la composition des 4 commissions thématiques composées de délégués, chargées de suivre les projets en cours et chacune rattachée à un Vice-président.

Suite au départ de Mme Lombard, la commission zéro déchet et communication recherche un nouveau participant.

M. CREMMEL demande à l'assemblée si d'autres personnes veulent se joindre à ces commissions.

Les prochaines dates de réunion sont :

- commission biodéchets : le mardi 30/10 à 17h30
- commission déchèteries : le mardi 27/11 à 17h30
- commission zéro déchet et communication : fin octobre ou début novembre

M. HUTTLER insiste sur le fait que la communication est un sujet important de cette commission, qui suit la confection du calendrier en particulier.

Chaque commission peut être amenée à se réunir 3 à 4 fois par an, ou plus selon les étapes d'avancement des différents projets.

M. ROBITZER se porte volontaire pour remplacer Mme LOMBARD.

## **10. Tarif des bacs pour les manifestations**

---

M. CREMMEL expose que le coût de location de ces bacs n'est pas dégressif à l'heure actuelle. Afin de ne pas inciter à demander la location d'une benne de 30 m3 il propose d'instaurer un tarif dégressif.

Les associations et communes disposent en général de bacs jaunes.

## **Le Comité Directeur**

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

D'appliquer les tarifs suivants pour la location de bacs à destination des communes et des associations à l'occasion de manifestations :

- pour 1 bac : 72€ TTC
- pour 2 bacs : 116 € TTC
- pour 3 bacs : 160 € TTC

Ce tarif inclus la livraison et l'enlèvement, la collecte et le traitement des déchets du ou des bacs.

## **11. Locaux**

---

Le Président explique que la Communauté de Communes du Pays de Saverne (CCPS) va déménager dans les anciens locaux de la MEF, au 1<sup>er</sup> étage. Les baux du Smictom et de la CCPS ayant été signés en même temps, la question est posée de suivre le mouvement et de déménager le siège du Smictom.

Les bureaux qui nous sont proposés sont au 1<sup>er</sup> étage à l'arrière du bâtiment, avec un fléchage. Le loyer s'élèverait à 9 € HT / m2 hors charges, soit un montant global annuel estimé à 20 000 € HT contre un peu moins de 15 000 € HT à l'heure actuelle.

Ces locaux ont des avantages et des inconvénients. La durabilité à long terme d'un bail dans les locaux actuels n'est pas certaine.

La Communauté de Communes nous demande une réponse rapide afin de gérer les différentes locations de salles.

Les projets de construction du Conseil Départemental sont évoqués, mais à l'heure actuelle, aucune autre solution de location à un organisme public n'existe sur Saverne.

M. EICHHOLTZER demande quelle est la position des agents du Smictom. L'équipe a de fortes inquiétudes sur la gestion de l'accueil en particulier dans le cas des usagers qui rapportent des poubelles. A l'heure actuelle, les agents d'accueil sortent régulièrement pour relever les numéros des bacs et vérifier l'état du bac. Il est rappelé qu'en moyenne 11 personnes par jour ouvré passent à l'accueil, avec des moyennes mensuelles qui varient de 7 à 17 personnes par jour selon les mois.

M. CREMMEL répond que le Smictom saura trouver les adaptations nécessaires pour prendre en compte cette nouvelle configuration. Les locaux du rez-de-chaussée des locaux de la MEF sont déjà tous occupés.

Plusieurs délégués s'accordent à dire qu'il est logique de suivre la CCPS comme cela a été le cas depuis des années.

## **Le Comité Directeur**

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

D'accepter la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour la location de locaux.

## **12. Divers**

---

M. CREMMEL informe que le prochain Comité directeur devrait avoir lieu avant la fin de l'année pour voter les tarifs. La date du mardi 18 décembre à 18h30 est retenue.

Aucune autre question n'étant posée, il clôt la séance à 20h05.

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 12 est signé par les membres présents :

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>VILLE</b>	<b>FONCTION SMICTOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
CREMMEL Joseph	OTTERSWILLER	Président	
OBERLE Carine	SAVERNE	Vice présidente et déléguée de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
HUTTNER Gilbert	DETTWILLER	Vice-président et délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
KAMMERER Claude	ZITTERSHEIM	Vice-président et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre	
ESTEVEZ Christine	SAVERNE	Assesseur et déléguée de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
FONTANES Michèle	MONSWILLER	Assesseur et déléguée de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
DIETLER Patrice	KIRRWILLER	Assesseur et délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
STENGEL Marcel	REINHARDSMUNSTER	Délégué de la Communauté de Communauté de Communes de la Région de Saverne	
DUPIN Dominique	SAVERNE	Délégué de la Communauté de Communauté de Communes de la Région de Saverne	
HAEMMERLIN Médéric	SAVERNE	Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
EICHHOLTZER Michel	PRINTZHEIM	Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
LUTZ Bernard	LITTENHEIM	Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
LORENTZ Béatrice	SINGRIST	Déléguée de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
SCHMITT Claude	DIMBSTHAL	Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	
HARRER Rémy	WIMMENAU	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
HERRMANN Pascal	RINGENDORF	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	

STEGNER Helmut	OBERMODERN	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
MULLER Richard	OBERSOULTZBACH	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
HOFF Jacqui	REIPERTSWILLER	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre	
ROBITZER Georges	KNOERSHEIM	Délégué de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble	